

(N° 198.)

SENAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1919

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant la pension de retraite de M. Bourgeois, César, président honoraire, et de M. Max, Adolphe, conseiller honoraire de la Cour des Comptes.

(Voir les nos 190, 382 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants du 1^{er} octobre 1919.)

Présents : MM. HANREZ, président, le baron VAN REYNEGOM DE BUZET et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, par 2 voix contre 1, est d'avis d'accorder à ces honorables magistrats la pension que la Chambre leur a allouée et qui lui paraît n'être que la juste reconnaissance de carrières particulièrement longues et spécialement distinguées. Ces circonstances exceptionnelles permettent de ne pas considérer la mesure comme un précédent et d'autre part il convient qu'un pays sache témoigner sa gratitude vis-à-vis de services éminents.

Le Rapporteur,
B^{on} DE MÉVIUS.

Le Président,
PROSPER HANREZ.